

La carte d'accessibilité, un outil au service des décideurs locaux en faveur de la mobilité des personnes âgées

Basile Michel, Anne-Laure Riobé

► **To cite this version:**

Basile Michel, Anne-Laure Riobé. La carte d'accessibilité, un outil au service des décideurs locaux en faveur de la mobilité des personnes âgées. ESO Travaux et Documents, Espaces et SOciétés - UMR 6590, 2013, 36, pp.59-66. halshs-01993001

HAL Id: halshs-01993001

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01993001>

Submitted on 24 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**Basile Michel
Anne-Laure Riobe**

ESO ANGERS - UMR 6590
UNIVERSITÉ D'ANGERS - CNRS

Le vieillissement de la population correspond à un phénomène naturel qui prend aujourd'hui une telle ampleur qu'il importe de l'interroger. L'INSEE prévoit, au travers de ses projections démographiques, que 31 % de la population française sera constituée de personnes âgées de 60 ans et plus en 2040. Ainsi, au-delà des questions de financements des retraites et de la dépendance, que nous considérons comme constituant la politique de la vieillesse, il est essentiel de prendre en considération cette catégorie de la population afin de lui offrir un avenir. Cette volonté amène à considérer le vieillissement de manière globale. Cette vision transcende l'approche financière et médicale de la vieillesse en la complétant par la prise en compte des besoins des personnes âgées. Ainsi, au côté de la politique de la vieillesse, apparaît une politique du vieillissement en faveur du vieillissement actif de la population, qui pourrait être la responsabilité des collectivités territoriales, et donc mise en œuvre au plus près des habitants. Le vieillissement de la population serait une chance, une chance économique (économie présentielle, innovation technologique), une chance sociale (intergénération), ou encore une chance citoyenne (bénévolat). En effet, la politique de vieillissement vise à mobiliser les politiques de droits communs (urbanisme, aménagement, habitat, transport, etc.) face aux problématiques du vieillissement.

Même si le vieillissement de la population est un phénomène national, il n'est et ne sera pas pour autant uniforme sur l'ensemble du territoire. La répartition inégale des personnes âgées, mais aussi des moyens, entraîne et entraînera un vieillissement différencié selon les espaces. Par conséquent, chaque territoire doit réfléchir à la problématique de l'avancée en âge. En effet, à chaque ville ses spécificités sur la question, ses enjeux, et donc sa politique du vieillissement.

Dans le cadre d'une expérimentation de procédure

développée par le Gérontopôle, le Diagnostic Action Territoire Environnement Longévité¹ a été mis en œuvre sur une « commune laboratoire » du département du Maine-et-Loire, Bouchemaine. L'intérêt de ce choix tient au fait qu'il s'agit d'une commune périurbaine de l'agglomération angevine et que peu d'études portent sur le vieillissement en milieu périurbain. Le Gérontopôle, au travers de l'outil Diagnostic Action Territoire Environnement et Longévité (DATEL, ci-après) et de son équipe multidisciplinaire, tente d'apporter des réponses à une commune volontariste et désireuse d'offrir un environnement favorable à sa population vieillissante. Mais avant d'arriver à l'étape de la formulation d'une politique de vieillissement, appelée politique d'accompagnement et de prévention du vieillissement dans cette étude, il est essentiel de réaliser un diagnostic. Celui-ci porte sur l'analyse de l'évolution démographique passée et future de la commune, sur l'analyse « sanitaire », mais aussi géographique de ce territoire. Cette phase d'étude est complétée par la réalisation d'un diagnostic partagé, permettant d'obtenir un ensemble de matériaux pertinent pour la formulation de préconisations, bases d'une future politique en faveur des vieux de la commune. L'approche de géographie sociale développée dans cette étude permet de porter un autre regard sur le territoire, notamment en prenant en considération les spécificités d'une catégorie de population par rapport à son cadre de vie. L'objectif est de fournir aux décideurs locaux un outil d'observation de leur territoire et de leurs habitants.

Dans le cadre de cette synthèse, nous nous focaliserons exclusivement sur un aspect de ce diagnostic, celui de l'analyse géographique de la commune centrée sur deux notions, l'accessibilité et la mobilité des piétons vieillissant au sein de la commune. L'accessibilité fait référence à l'ensemble des aménagements techniques mis en œuvre pour faciliter la capacité des individus à accéder aux lieux publics et aux commerces notamment, symbolisant ainsi les atouts et les faiblesses des espaces pour la mobilité des personnes âgées. Cette étude sur l'adéquation des lieux à la mobilité et à l'accessibilité des personnes âgées vieillissantes (essentiellement piétonnes) ne prend pas en compte les pratiques de ces dernières. Cette analyse est réalisée à partir de l'état des

(*) Ce texte est issu d'une étude sous la responsabilité de C. Pihet, univ. Angers, E. Biotteau, univ-Angers, G. Berrut, président du Gérontopôle Autonomie Longévité des Pays de la Loire

1- Pour plus d'information sur cette procédure de diagnostic, Chapon PM. et al., « Le diagnostic action territorial environnement longévité (DateL) : un diagnostic territorial pour construire un avenir commun avec les aînés », *Geriatr Psychol Neuropsychiatr Vieil*, vol. 10, n°2, juin 2012, p. 123-127. DOI:10.1684/pnv.2012.0345

lieux de la commune (routes, infrastructures, aménagements techniques et piétons, distances), ce qui permet d'obtenir une photographie des espaces capacitants et des espaces invalidants de la commune. Cette analyse apparaît comme essentielle pour participer au maintien de l'autonomie des personnes âgées au travers la mise en place d'une politique de vieillissement adaptée à la situation des habitants vieillissants de la commune. Le questionnement qui fut le nôtre sur l'ensemble de cet état des lieux est de savoir dans quelle mesure l'étude d'accessibilité d'une commune périurbaine peut contribuer au développement d'une politique cohérente et pertinente de l'accompagnement et de la prévention de l'avancée en âge ?

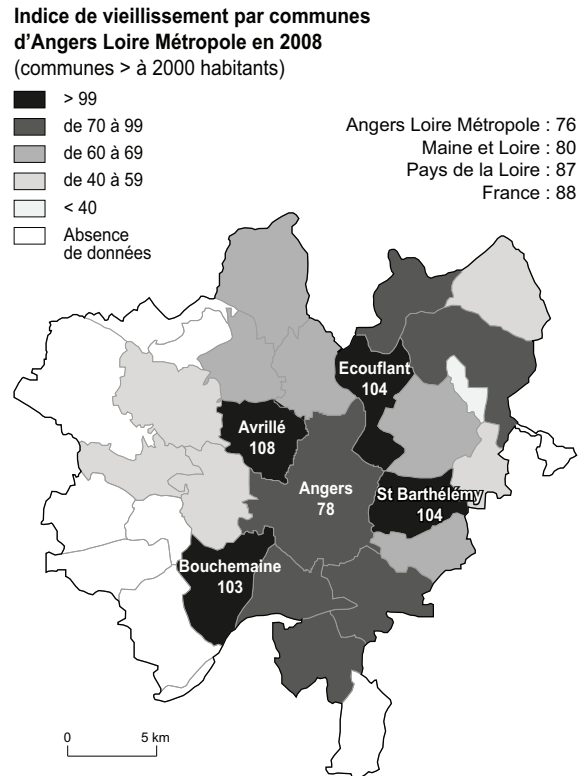
Pour cela, nous reviendrons succinctement sur les problématiques de vieillissement de notre commune laboratoire. Nous présenterons la méthodologie développée et les résultats obtenus à partir d'une analyse cartographique et photographique de cet espace. Enfin, nous mettrons en évidence la pertinence de cet outil au travers de ses différents apports.

I- LE PÉRIURBAIN ET LE VIEILLISSEMENT : DES PROBLÉMATIQUES PARTICULIÈRES

La prise en compte des problématiques de vieillissement relève d'un enjeu majeur de notre société. Les notions d'accessibilité et de mobilité se situent au cœur du problème et doivent être intégrées à la réflexion globale sur le vieillissement. L'objectif est d'imaginer une ville pensée pour et avec les personnes âgées, et ce afin d'assurer leur autonomie. C'est dans cette logique que s'inscrit notre étude, illustrée par l'exemple de la commune de Bouchemaine. Cette commune, intégrée dans la première couronne périurbaine de l'agglomération angevine, est porteuse de multiples enjeux du vieillissement.

Les personnes âgées de plus de 60 ans ont connu une forte progression dans les communes d'Angers Loire Métropole entre 1999 et 2008, et particulièrement à Bouchemaine. Leur part dans la population totale a fortement augmenté, ce qui traduit un vieillissement de la population d'ores et déjà actif sur Bouchemaine. L'indice de vieillissement de la commune (figure 1), qui est de 103 personnes âgées de 60 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans, corrobore notre propos. La carte donne à voir la concentration des populations âgées à proximité de la ville centre, Angers, processus correspondant au

Figure 1 : Indice de vieillissement des communes d'Angers Loire Métropole en 2008



vieillissement des premiers espaces périurbains, dont la commune de Bouchemaine fait partie.

À l'importance actuelle des populations de plus de 60 ans de la commune, s'ajoute un fort potentiel de vieillissement. En effet, les habitants de 45-59 ans, catégorie la plus représentée sur la commune, constituent une part constante dans la population. Ce sont les futures personnes âgées de Bouchemaine.

Les habitants de cette commune sont majoritairement propriétaires de leur logement. Ils représentent 80 % de la population communale. Ce taux extrêmement élevé de propriété suggère un fort potentiel de vieillissement sur place, les individus étant attachés à leur logement. La maison individuelle, sur le modèle pavillonnaire, est très répandue représentant 94,8 % du parc de logement. Ce sont par ailleurs de grandes maisons puisque 72 % d'entre elles possèdent 5 pièces ou plus. Le vieillissement sur place des pro-

2- Le cheminement piéton est impossible jusqu'à la ville centre. De plus, l'offre de transport en commun est limitée, à la fois qualitativement (confort, adaptation des véhicules et des arrêts de bus aux personnes à mobilité réduite...) et quantitativement (2,3 bus/heure vers Angers).

préaires s'effectue donc dans des logements inadaptés aux problématiques d'accessibilité, de mobilité et de perte d'autonomie (maison à étage, couloir étroit, etc.).

De par sa qualité de commune périurbaine², il est nécessaire de s'arrêter sur la mobilité des habitants de Bouchemaine, et plus particulièrement sur leurs modes de déplacement. La population est mobile, 84,6 % des actifs travaillant hors de la commune, et se déplace quasiment exclusivement en voiture ; 60,4 % des ménages possèdent deux voitures ou plus. Ce constat oblige à penser des alternatives à l'automobile, aujourd'hui seul recours pour les habitants, afin d'anticiper l'indépendance des personnes âgées dans la ville.

L'éclatement géographique du tissu urbain en trois villages urbains distincts (Bouchemaine Bourg, Pruniers-Val de Maine et La Pointe) et en hameaux oblige à penser cette accessibilité à l'échelle de cet ensemble.

L'accessibilité apparaît alors comme une donnée essentielle pour prendre en compte la mobilité des personnes âgées, facteur d'intégration dans un territoire et de préservation de leur autonomie. Il s'agit d'analyser et de penser l'accessibilité des zones résidentielles de Bouchemaine en prenant en compte des facteurs divers comme la distance aux services par exemple. Pour répondre à ces enjeux, une méthodologie est envisagée.

II - MÉTHODOLOGIE : LA CARTE D'ACCESSIBILITÉ COMME RÉSULTAT

La réalisation d'une carte d'accessibilité des zones résidentielles nécessite de déterminer les éléments ayant un impact sur la mobilité des personnes âgées.

Les différents facteurs considérés pour construire cette carte d'accessibilité des zones résidentielles de la commune sont en partie tirés des travaux de B. Chaudet³, mais aussi de réflexions menées avec C. Pihet.

Le degré d'accessibilité d'un espace résidentiel est mesuré, soit sur le terrain, soit par système d'information géographique (SIG)⁴. Un système de cotation est ensuite appliqué à chaque facteur, permettant ainsi de différencier les espaces selon leur degré d'accessibilité et de mettre en évidence une typologie : les espaces capacitants et les



espaces invalidants. Les premiers permettent le déplacement libre des personnes à mobilité réduite, tandis que les seconds, de par leurs caractéristiques, l'entravent. Des îlots urbains homogènes (pour l'ensemble des facteurs pris en compte) sont délimités pour permettre l'attribution de notes représentatives de l'accessibilité. La commune de Bouchemaine a ainsi été découpée en 29 îlots, afin d'avoir une approche précise. Les facteurs retenus dans cette étude et le système de cotation appliqué sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Pour chaque facteur, un nombre de points est attribué à l'espace résidentiel étudié. La somme des points recueillis pour chaque facteur représente le degré d'accessibilité de l'espace. La cotation s'échelonne entre 0 et 13 points.

Une discrétisation est réalisée une fois l'ensemble des données collectées et classées. Ceci permet d'établir une typologie des espaces résidentiels selon leur degré d'accessibilité, des espaces capacitants aux espaces invalidants. La carte présente alors une synthèse des données recueillies (figure 3). Elle illustre l'accessibilité de manière relative, c'est-à-dire en comparant les zones résidentielles les unes aux autres. Un commentaire et des investigations plus approfondies amèneront à penser cette accessibilité en valeur absolue.

Le résultat de cette méthodologie prend la forme d'une carte permettant une visualisation simple et rapide de l'ac-

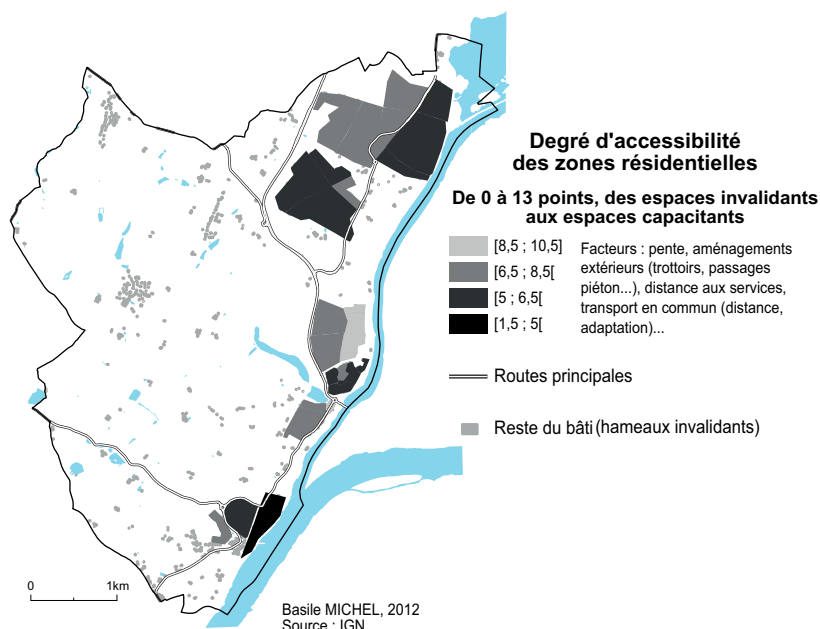
3- CHAUDET Béatrice, 2009, *Handicap, vieillissement et accessibilité. Exemples en France et au Québec*, 470 p. Thèse de doctorat, université d'Angers.

4- Ici, utilisation du logiciel ArcGIS pour la réalisation de la carte et les calculs de distance.

**Tableau 1 : Des espaces capacitants aux espaces invalidants,
des facteurs de différenciation**

La pente	<ul style="list-style-type: none"> - < 2 % : 2 points - > 2 %, < 5 % : 1 point - > 5 % : 0 point
La distance aux services	<ul style="list-style-type: none"> - moins de 500m : 2points - moins de 1km : 1 point - plus de 1km : 0 point
Les aménagements extérieurs (trottoirs, passages piétons...)	<ul style="list-style-type: none"> - cheminement entièrement aménagé : 2 points - cheminement en partie aménagé : 1 point - cheminement non aménagé : 0 point
Les transports en commun	<ul style="list-style-type: none"> - présence : <ul style="list-style-type: none"> - à moins de 300m : 1 point - à plus de 300m : 0 point - adaptation aux personnes à mobilité réduite : <ul style="list-style-type: none"> - oui : 2 points - non : 0 points
L'adaptation du bâti	<ul style="list-style-type: none"> - âge : <ul style="list-style-type: none"> - de moins de 10 ans : 1 point - de plus de 10 ans : 0 point - accès (autour du bâtiment) : <ul style="list-style-type: none"> - aménagé : 2 points - non aménagé mais possible : 1 point - non ou mal aménagé et difficile : 0 point
Le degré de connexion au tissu urbain	<ul style="list-style-type: none"> - élevé : 1 point - faible : 0 point

Basile Michel, 2012

**Figure 3 : L'accessibilité des zones résidentielles de Bouchemaine
pour les personnes âgées en 2012**

cessibilité des zones résidentielles de notre commune-laboratoire. La présentation de cette carte, support de nos analyses, nous apparaît comme pertinente quand elle est couplée à des photographies illustrant la classification de ces zones en espaces capacitants ou invalidants.

L'analyse de cette carte révèle une différenciation terri-

toriale selon le degré d'accessibilité des zones d'habitat de la commune.

Le secteur de la Pointe apparaît clairement comme l'espace le moins accessible, l'îlot historique le long de la Loire (photographies 1 et 2) pouvant même être considéré comme un espace invalidant. Le manque d'aménagements extérieurs, l'absence de service ainsi que la pente, apparaissent comme les facteurs limitants.

Les secteurs de Pruniers et Val de Maine présentent une accessibilité limitée due à l'organisation en quartiers pavillonnaires, pensés pour la voiture et où le cheminement piétonnier est rendu dangereux par l'absence de signalétique (passages piéton...) et d'aménagements spécifiques (photographies 3 et 4). Ces images illustrent bien l'absence d'aménagements extérieurs

facilitant la circulation piétonne. C'est une situation classique dans les quartiers pavillonnaires. Enfin, la pente est un élément invalidant pour certaines zones, en particulier sur les Hauts de Beaumont. Le seul cheminement aménagé présent sur ces secteurs se situe le long de l'axe principal que représente la RD 111 (route d'Angers).

Le centre-bourg est la zone dont l'accessibilité est la plus élevée (entre 8,5 et 10,5 points). Cependant, ce classement ne doit pas faire oublier les nombreux efforts qu'il reste à poursuivre. En effet, la plus haute notation atteint 10,5 points, ce qui ne représente pas encore un espace capacitant, dont la note serait de 13. Les zones présentes au sud de la voie de chemin de fer ont pour principaux défauts, la pente, un accès direct au bâti difficile ainsi qu'un manque d'aménagements extérieurs (photographie 5). Les espaces au nord de cette même voie ferrée, qui présentent le meilleur degré d'accessibilité, ont comme principal atout, des cheminements piétonniers facilités le long de l'axe principal qui est desservi par la ligne de bus. Un arrêt adapté aux personnes à mobilité réduite est même implanté au nord de ce secteur. L'accès direct au logement est généralement meilleur que sur le reste de la commune. De plus, la pente entre peu en compte. L'un des points négatifs repose sur l'organisation interne des quartiers. Ces derniers sont pensés sur eux-mêmes avec une faible connexion à l'axe de circulation extérieur et ne facilitent pas le cheminement piétonnier, certains quartiers pouvant même être comparés à des labyrinthes.

Les hameaux, clairsemés dans la campagne, n'ont pas fait l'objet d'une étude approfondie lors de ce travail. La situation est claire. Les services sont éloignés, tout comme le réseau de bus, les logements sont inadaptés et l'habitat est dispersé, ce qui rend d'autant plus difficile toute action d'aménagement. Ces hameaux sont clairement des espaces incapacitants (photographie 6).

D'un point de vue global, la commune pâtit de l'organisation des lotissements, pensés pour la voiture et souvent déconnectés les uns des autres, ainsi que du facteur pente qui limite fortement l'accessibilité de certains espaces. Les aménagements extérieurs visant à faciliter le cheminement piétonnier sont trop ponctuels, il manque une véritable cohérence d'ensemble pour que ces aménagements soient efficaces. Le réseau de transport en commun, qui se limite à une ligne de bus, est peu performant et est surtout inadapté aux personnes âgées. Un réel effort semble nécessaire. La Pointe représente un enjeu majeur. L'absence de service est le principal problème. L'installation d'une alimentation, par exemple, n'apparaissant pas viable d'un point de vue économique, des solutions alternatives sont à trouver. Le lien entre cette zone et le centre-bourg, où se concentrent les services les plus proches, est actuellement exclusivement automobile, l'utilisation du bus étant rendue difficile pour les per-

Photographie 3 et 4 : Pruniers

27/01/2012, B. Michel



Photographie 5 :

Le Centre-bourg de Bouchemaine

Illustre la pente forte présente dans cette zone.

17/01/2012, B. Michel



sonnes à mobilité réduite. La connexion entre ces deux secteurs est à repenser pour améliorer l'accessibilité de la Pointe, espace dans lequel résident de nombreuses personnes âgées.

La question de l'accessibilité des zones résidentielles de Bouchemaine interroge directement l'organisation urbaine de la commune. En effet, afin d'optimiser cette accessibilité,

Photographie 6 : Campagne de Bouchemaine

Illustre l'habitat dispersé des hameaux
30/03/2012, B. Michel



est-il plus pertinent de penser la commune dans son ensemble ou en îlots? Si la connexion de la Pointe et du Centre-bourg apparaît nécessaire et réalisable, la création d'un lien entre Pruniers et les autres villages n'est-elle pas une cause perdue d'avance? L'échelle ou les échelles d'action seront déterminantes pour la réussite des projets à venir en faveur des personnes âgées.

Le vieillissement de la population étant un phénomène social global, il apparaît pertinent de prendre en compte toutes les zones urbaines de la commune, tous les habitants pouvant être amenés à vieillir sur place et donc à rencontrer les difficultés associées.

Cette carte d'accessibilité est exploitable en tant que telle. Cependant, il est possible, et tout à fait intéressant, de la corréler, de la combiner avec d'autres données. Les statistiques à l'échelle des IRIS⁵ (échelle infracommunale) permettent un tel croisement d'informations démographiques et socio-économiques. La pratique des personnes âgées est également une donnée essentielle qui enrichirait grandement cette première cartographie de l'accessibilité des espaces de la commune.

III- LA CARTE D'ACCESSIBILITÉ, QUELLE EXPLOITATION ?

L'intérêt de notre méthodologie réside dans la possibilité de croiser des données en les superposant à notre carte d'accessibilité des zones résidentielles.

Par exemple, il peut être envisager de mettre en lien l'accessibilité des zones résidentielles avec des données démo-

⁵ - Ilot Regroupé pour des Informations Statistiques. Découpage administratif de l'INSEE.

graphiques (répartition du vieillissement sur la commune) ou encore avec des données sociologiques (répartition des cadres et des ouvriers sur la commune). Le secteur du centre-bourg, de la Pointe et des Hameaux étant réuni au niveau des IRIS, il est difficile de différencier les espaces et de cerner la répartition exacte des individus sur ces secteurs. Cela apparaît comme une limite à notre méthodologie, le découpage des IRIS n'est pas un découpage territorial adapté à notre étude.

Le croisement entre les données de l'accessibilité de la commune et la répartition du vieillissement met en lumière la concentration des personnes âgées de 60 ans et plus sur deux espaces considérés comme invalidants, Pruniers et Val de Maine. De même, il est à noter une importante représentation des 45-60 ans sur ces deux mêmes secteurs, personnes considérées comme les futurs seniors de la commune. Ces deux zones doivent donc faire l'objet d'attentions particulières de la part des gestionnaires de la commune dans la formulation d'une future politique d'accompagnement et de prévention du vieillissement.

La mise en relation de la répartition des cadres et ouvriers avec les données sur l'accessibilité de la commune met en évidence l'importance des cadres dans la population active occupée par rapport aux ouvriers. On sait que les cadres ont une espérance de vie plus forte que celle des ouvriers. Ceci implique donc un fort potentiel de vieillissement d'une durée assez longue pour la population de Bouchemaine, notamment sur le secteur de Pruniers où la situation est exacerbée.

Les divers arguments plaident en faveur d'une étude de l'accessibilité :

- **un outil de communication pertinent grâce à ses capacités de vulgarisation**

La représentation cartographique de cette étude est une plus-value non négligeable. En effet, cela permet une visualisation « simple et rapide » des problématiques, ce qui participe activement à faire passer des messages importants. La carte devient par conséquent un outil de communication, adressée en priorité aux élu(e)s constructeurs des politiques de demain, dans un but d'appropriation et d'assimilation facilitées, pour une exploitation pertinente des résultats obtenus. Cet outil ne suffit pas en soi et doit s'accompagner d'une communication orale ou écrite détaillant les analyses et les conclusions de l'étude.

- **un préalable nécessaire à l'étude de la mobilité des personnes âgées**

Ce DATEL apparaît comme un préalable nécessaire à la réalisation d'autres études concernant cette fois-ci le cheminement piéton des personnes âgées sur la commune.

Avant de vouloir agir, il est indispensable de compléter ces données par d'autres, liées à l'étude des déplacements des personnes âgées. Ces études complémentaires, permettant de visualiser les cheminements piétonniers des personnes âgées, auront pour but de cibler plus précisément les zones sensibles, à l'accessibilité réduite, influençant négativement la mobilité de ces personnes. Une fois ces zones ciblées, et au regard des données recueillies dans le cadre de cette étude d'accessibilité, des actions concrètes et adaptées pourront être réfléchies et mises en œuvre. Cette mise en accessibilité doit répondre à des besoins. L'intérêt de partir des besoins des personnes âgées est à terme de pouvoir apporter des solutions facilitant la mobilité de l'ensemble de la population. Le cheminement piéton n'étant pas exclusif des seniors.

- **la nécessité de composer avec des variables non ajustables**

Le second intérêt de ce diagnostic réside dans les critères retenus pour le réaliser. En effet, dans le cadre de notre commune laboratoire, singulière au regard de sa géographie, il est important d'avoir à l'esprit, et les résultats le prouvent, qu'il est parfois impossible de rendre totalement validant certains espaces. Par exemple, une partie du centre-bourg est définie comme invalidant, notamment à cause de la pente, et ce malgré l'ensemble des aménagements déjà réalisés. De même, les secteurs Pruniers et Val de Maine sont considérés comme invalidants au regard notamment de l'aménagement urbain et des habitations (lotissements pavillonnaires construits sur eux-mêmes et pensés pour des déplacements motorisés). Il faut prendre en compte l'histoire de l'urbanisation communale, de même que ses contraintes topographiques. Par conséquent, il y a nécessité à réfléchir à des alternatives, à des façons de pallier ces problèmes d'accessibilité, quand il est impossible d'agir sur certaines variables.

- **un outil d'évaluation future**

L'étude d'accessibilité de la commune de Bouchemaine permet de mettre en évidence une typologie d'accessibilité de ce territoire sous forme cartographique. Il peut donc aisément être mis en avant l'intérêt d'une telle visualisation à des fins d'évaluations futures. Dans l'optique de l'évaluation

de la politique d'accompagnement et de prévention du vieillissement mise en œuvre à la suite de la réalisation de l'étude d'accessibilité, et plus largement d'un DATEL, une nouvelle étude devrait être réalisée sur la durée afin d'identifier les éventuelles améliorations ou dégradations de la situation. Cette observation comparée à plusieurs moments doit nécessairement être pensée dans un délai raisonnable pour laisser le temps aux élu(e)s de formuler et de mettre en place leur politique en faveur du vieillissement au sein de la commune. Les actions développées dans le cadre de cette politique d'accessibilité seront visualisables et une aide à la décision

Conclusion

À travers cette étude menée à Bouchemaine, c'est véritablement la place des personnes âgées dans la ville qui est questionnée. Il ne s'agit plus uniquement de mettre aux normes les bâtiments, opération nécessaire mais non suffisante, mais bien d'aménager et de penser la ville, des zones d'habitation aux services, avec les personnes âgées. L'originalité et l'apport de cette méthodologie, développée au travers de la réalisation du DATEL du Gérontopôle des Pays de la Loire, relève notamment de la vision globale des problématiques d'accessibilité sur la commune.

Alors peut-on dire que l'étude de l'accessibilité d'une commune périurbaine permet de contribuer à l'établissement d'une politique d'accompagnement et de prévention du vieillissement ? Cette seule étude n'apporte pas nécessairement d'éclaircissement sur une situation donnée. Certes elle permet de faire une typologie des espaces et de valider une méthodologie originale, mais sa portée est limitée si elle n'est pas croisée avec d'autres données et approches. Ce diagnostic reste néanmoins essentiel et nécessaire quand il s'agit d'étudier le vieillissement sur un territoire. En effet, comment apporter des solutions, proposer des actions concrètes à la situation du vieillissement, favoriser le bien vieillir, s'il n'est pas envisagé les questions d'accessibilité et de mobilité de ces individus vieillissants, synonyme d'autonomie et d'indépendance.

Travailler sur les problématiques de mobilité des personnes âgées demande du temps et la réalisation de nombreuses études. Il n'en demeure pas moins que de commencer par l'étude de l'accessibilité générale de la commune est un préalable pour toutes solutions concrètes favorisant la mobilité des personnes âgées et de la population dans son ensemble.

Au regard de l'approche holistique du vieillissement qui émerge aujourd'hui, les problématiques des personnes âgées doivent être pensées de manière globale. Penser l'environnement de la personne, agir dessus, sans avoir réalisé des études multidisciplinaires, transversales et partant des besoins des acteurs concernés semble aujourd'hui une approche antinomique avec la perception de plus en plus globalisante du vieillissement et de ses conséquences pour des politiques locales d'anticipation.

Quelques références bibliographiques

- CHAPON P. M. et al., 2012, « Le diagnostic action territorial environnement longévité (Datel) : un diagnostic territorial pour construire un avenir commun avec les aînés », *Geriatr Psychol Neuropsychiatr Vieil*, vol. 10, n° 2, juin 2012, pp. 123-127.
- CHAUDET B., 2009, *Handicap, vieillissement et accessibilité. Exemples en France et au Québec*, thèse de doctorat de géographie de l'université d'Angers, 470 p.
- MICHEL B. (a), 2012, *Des effets socio-spatiaux de la clubbisation sur une commune périurbaine à population vieillissante. L'exemple de Bouchemaine*, mémoire de master 1 de géographie, 150 p.
- MICHEL B. (b), 2012, *Mission DATEL de Bouchemaine. Réalisation d'un diagnostic centré sur les questions d'accessibilité*, rapport laboratoire ESO de l'Université d'Angers, 42 p.
- ONU, 2012, *Rapport de la 2e AM sur le vieillissement*, p. 84. en ligne http://www.un-ngls.org/IMG/pdf/MIPAA_en_francais.pdf
- RIOBE A.L., 2012, *Le vieillissement : opportunité ou menace ? L'exemple du développement d'un projet d'accompagnement et de prévention du vieillissement sur la commune de Bouchemaine*, mémoire de Master 2 CDET, 136 p.